



Doc. 13985
16 février 2016

Mettre fin à l'apatridie des enfants – une nécessité

Amendement¹ n° 4

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 11.3.1, supprimer les mots suivants:

«à l'âge adulte».

1. 2016 - Commission permanente de mars

